AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C1054
FR0006174348-DIV20

24 mai 2017

Déclaration au titre de l'article 234-5 du règlement général

BUREAU VERITAS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 23 mai 2017, la société Wendel SE (89 rue Taitbout, 75009 Paris) a informé l'Autorité des marchés financiers qu'elle détient indirectement par l'intermédiaire de sa filiale de droit luxembourgeois Truth 2 S.à.r.l (5 rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg), au 22 mai 2017, 177 173 360 actions BUREAU VERITAS représentant 354 346 720 droits de vote, soit 40,08% du capital et 56,12% des droits de vote de cette société[1].

Cette variation résulte de la cession par Wendel SE de 2 776 225 actions BUREAU VERITAS entre le 2 et le 15 mai 2017.

[1] Sur la base d'un capital composé de 442 048 000 actions représentant 631 462 022 droits de vote en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.